

*Date de dépôt : 13 décembre 2017*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. Marko Bandler : Patrouilles de police : les événements mondains priment-ils sur la sécurité publique ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 24 novembre 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Il a été porté à notre connaissance que M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat, a été invité à participer le 8 novembre dernier au soir à un événement mondain, organisé par une grande banque privée de la place au Bâtiment des forces motrices.*

*Il nous a été rapporté que les patrouilles de police secours de Plainpalais, secteur particulièrement exposé le soir, auraient explicitement à cette occasion reçu pour mission d'effectuer des passages entre 19h00 et 21h00 dans le secteur place des Volontaires/BFM.*

*Il est difficile de ne pas voir ici une corrélation claire entre la présence de M. Maudet à cette manifestation et la mise à disposition de patrouilles au même endroit.*

*Ceci nous semble étonnant dans la mesure – et la presse s'en est fait l'écho ces derniers jours à plusieurs reprises – où des carences d'effectifs impactant la population ont été dénoncées par des policiers, par un haut gradé de la police, par les syndicats de police et désormais par la commission du personnel.*

*On imagine donc que, dans ce cas de figure, il a dû y avoir un intérêt public prépondérant en termes de sécurité pour justifier que des patrouilles dévolues prioritairement aux interventions d'urgence soient ainsi mobilisées.*

*Ce qui nous amène à poser les questions suivantes :*

- ***Le Conseil d'Etat confirme-t-il qu'un tel ordre de mission a été donné ?***
- ***Le cas échéant, de qui émane cet ordre ? S'agit-il d'une demande expresse de M. Maudet, ou bien de la hiérarchie de la police ?***
- ***Si tel devait être le cas, existe-t-il une raison particulière pour que des patrouilles soient ainsi détournées de leurs missions premières et régaliennes au service des citoyens, à savoir l'intervention d'urgence ?***

*Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour sa prompte réponse à cette question écrite urgente.*

## **RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

Les réponses du Conseil d'Etat aux différentes interrogations que contient la présente question écrite urgente sont les suivantes :

- ***Le Conseil d'Etat confirme-t-il qu'un tel ordre de mission a été donné ?***  
Aucun ordre de mission particulier n'a été donné par le Conseil d'Etat ou le conseiller d'Etat à la hiérarchie de police-secours ou au personnel du poste de Plainpalais.
- ***Le cas échéant, de qui émane cet ordre ? S'agit-il d'une demande expresse de M. Maudet, ou bien de la hiérarchie de la police ?***

La police de proximité du poste de Plainpalais a été informée de la tenue de deux événements particuliers organisés dans la soirée du 8 novembre dernier, à savoir la commémoration de la Fête nationale algérienne, à la salle communale de Plainpalais, ainsi que la réunion annuelle de la banque HSBS (Hong Kong & Shanghai Banking Corporation), au Bâtiment des Forces motrices (BFM), et ce en présence du conseiller d'Etat chargé du département de la sécurité et de l'économie.

Il est à préciser que ces manifestations venaient s'ajouter à la tenue, le même soir, d'un concert punk organisé à l'Usine.

D'entente avec le chef du poste de Plainpalais, le personnel travaillant de nuit a été sollicité pour effectuer des passages lors de ses patrouilles nocturnes, tant à la salle communale de Plainpalais que dans le secteur de la place des Volontaires.

Ces missions ont été fixées de concert et à l'initiative de la police de proximité et de police-secours du poste de Plainpalais. Elles font partie des mesures préventives de sécurité qui sont habituellement prises lors d'événements particuliers pouvant attirer un nombre important de participants.

- ***Si tel devait être le cas, existe-t-il une raison particulière pour que des patrouilles soient ainsi détournées de leurs missions premières et régaliennes au service des citoyens, à savoir l'intervention d'urgence ?***

Au vu de ce qui précède, cette question est sans objet.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP